COMPTE-RENDU
FORMATION SPÉCIALISÉE
DU 21 NOVEMBRE 2025

À Melun le 25 novembre 2025

Une Formation Spécialisée s'est réunie le vendredi 21 novembre 2025 avec comme ordre du jour : l'examen des fiches de signalement, le bilan télétravail 2024, le bilan du relamping et la présentation du guide de l'éclairage.

En liminaire, Solidaires Finances Publiques 77 a dénoncé un mal être institutionnalisé, généralisé par l'absence de reconnaissance du lien entre travail et souffrance psychologique et s'est alarmé du nombre de suicides et de tentatives de suicides d'agentes et d'agents de la DGFiP en 2025 (35 à ce jour), des témoignages de collègues épuisés, des cas de dépression toujours plus nombreux.

Solidaires Finances Publiques 77 a également abordé le sujet du paiement des fluides par les gardiens-concierges du département. En effet début juillet les gardiens concierges du département ont reçu 6 titres pour les 6 premiers mois de l'année pour le paiement des fluides avant le 15 août 2025. Ces paiements n'étaient pas prévus avant la publication de la circulaire du 23 octobre 2025. De ce fait Solidaires Finances Publiques 77 a demandé à la Direction l'annulation de l'ensemble des titres des gardiens qui ont été émis jusqu'à la publication de la nouvelle circulaire. De plus, nous avons indiqué que cette évolution attentait gravement au pouvoir d'achat des gardiens concierges et que la façon d'agir de la DDFiP 77 avait un impact sur la santé des collègues. L'ensemble des gardiens-concierges de notre Direction ont épousé la fonction (et ses contraintes) avec la contre-partie de gratuité du logement et des fluides prévue au moment de leur intégration. Solidaires Finances Publiques 77 considère inacceptable de changer les règles « contractuelles » en cours de partie et faire perdre 300 € de rémunération brutalement. Solidaires Finances Publiques 77 a donc demandé de maintenir la gratuité des fluides pour l'ensemble des gardiens concierges en poste actuellement à la DDFiP 77. Nous en avons profité pour faire un point sur l'état des logements des gardiens, véritables passoires thermiques, en demandant un diagnostic énergétique pour chaque logement ainsi que la réalisation des travaux en conséquence. Pour Solidaires Finances Publiques 77, l'aspect écologique n'est pas à négliger. Vouloir faire payer les fluides des gardiens et s'attaquer à la rémunération semble représenter une urgence pour l'administration, se soucier des passoires thermiques et mettre tout en œuvre pour y remédier doit encore plus l'être.

La Direction nous a informé qu'à ce jour, les paiements demandés au gardien étaient suspendus par la DNID et que la Direction Générale tranchera sur le sujet.

***

Examen des fiches de signalement :

Ce sujet étant soumis à la confidentialité de l'instance, nous ne pouvons évoquer les différentes situations. La Direction nous présente le nombre de fiches qu'elle a traitées depuis la dernière formation spécialisée (3 fiches) et les actions menées sur chaque fiche.

Solidaires Finances Publiques 77 s'est étonné que pour certaines situations l'article 40 du Code de procédure pénale n'ait pas été déclenché alors qu'il l'avait été pour d'autres situations identiques. La Direction nous a répondu qu'il n'était déclenché que lorsque l'agent pouvait être identifié par l'usager. Pour Solidaires Finances Publiques 77, même si l'agent ne peut être clairement identifié par l'usager l'article 40 doit être déclenché, l'usager peut se rendre sur le site et agressé n'importe quel agent du service.

Bilan télétravail 2024

Lors de sa déclaration liminaire, Solidaires Finances Publiques 77 a demandé que ce bilan soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CSAL. Comme son nom l'indique, la Formation Spécialisée – Santé Sécurité et Conditions de Travail doit se réunir afin d'étudier les situations liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents de la DDFiP 77. Si beaucoup de choses sont à dire sur ces points précis, ils ne sont pourtant pas du tout évoqués dans le bilan présenté. De ce fait Solidaires Finances

Publiques 77 demande à ce que le bilan télétravail intègre une partie sur les conditions de vie au travail et que la partie formation et recours soit présentée en CSAL.

La Direction nous a répondu que la présentation de ce bilan à la Formation spécialisée était une demande de la DG et que les textes le prévoyaient ainsi.

Le bilan de la DDFiP 77 ne fait apparaître aucun refus de télétravail. Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé que bien souvent le refus est donné à l'oral par le chef de service lors de l'entretien préalable. Ainsi la saisie de la demande par l'agent dans Sirhius est conforme à ce qui a été indiqué par le chef de service lors de l'entretien.

Au vu des chiffres sur la formation au télétravail, Solidaires Finances Publiques 77 s'est étonné qu'en 2024 seulement 7 agents aient suivi la formation « devenir télétravailleur », et qu'aucun agent n'ait suivi les formations « Manager les télétravailleurs (A+) » et « Management des télétravailleurs – pilotage et outils (encadrants A) ». Concernant la formation « Manager les télétravailleurs (A+) », la Direction nous a indique qu'elle était incluse dans la formation « Le management à distance (A+) » qui a été suivie par 19 A+ en 2024. Pour la formation « Management des télétravailleurs – pilotage et outils (encadrants A) », la Direction ne nous a donné aucune explication.

Solidaires Finances Publiques 77 a fait part de son inquiétude sur les troubles musculo-squelettiques qui pourraient apparaître à l'avenir liés à une mauvaise installation pour télétravailler. Nous avons une nouvelle fois demandé que les télétravailleurs, qui le souhaitent, puissent bénéficier des mêmes équipements à leur domicile que ceux qu'ils ont au travail. La Direction ne doit pas se contenter de fournir un ordinateur et un téléphone portable, elle doit être en mesure de fournir un double-écran, une souris, un bureau, un fauteuil, une lampe…

Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé l'article 8 de l'arrêté du 22 juillet 2016 portant application, dans les ministères économiques et financiers, de l'article 7 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature : *« Les équipements et matériels ainsi que les logiciels et abonnements à la documentation professionnelle mis à la disposition de l'agent en télétravail* ***sont financés dans les mêmes conditions que pour un agent sur site »***. La Direction nous indique qu'elle fera remonter notre demande au niveau national.

Bilan relamping et présentation du guide de l'éclairage

L'inspectrice Santé et Sécurité au travail nous a présenté le guide de l'éclairage édité par le Secrétariat Général qui est le résultat d'un travail pluridisciplinaire associant des Inspecteurs santé et sécurité au travail, des médecins du travail et des ergonomes. Ce guide a pour but de présenter les principes de base de l'éclairage et d'aider les gestionnaires immobiliers à choisir des dispositifs d'éclairage artificiel qui soient adaptés aux locaux et à l'activité des agents, et qui intègrent les recommandations en matière de prévention en santé et sécurité au travail. Ce guide présente les recommandations en matière de confort visuel et de prévention en matière de santé et sécurité au travail, les différentes étapes pour réussir un projet de déploiement d'un éclairage artificiel et des fiches complémentaires conçues pour approfondir les aspects techniques et le cadre réglementaire.

Concernant le bilan relamping (autrement dit le changement d'éclairage), la Direction nous indique que les sites de Coulommiers, Fontainebleau, Lagny Delambre, Lagny Saint-Denis, Meaux, Melun Chamblain, Montereau, Noisiel, Roissy et Melun Thiers ont été totalement équipés de nouveaux plafonniers. Les autres sites sont en cours d'équipement en lampes sur pieds LED.

Le bilan indique que 164 lampes individuelles de bureau avaient été distribuées à Montereau, à Roissy et au SIA. Solidaires Finances Publiques 77 a fait remarquer que les lampes distribuées initialement (petites lampes blanches) ne convenaient pas à de nombreux agents. Pour que le bilan présenté soit le reflet de la réalité, il aurait été bon d'indiquer cette problématique ainsi que la nouvelle commande effectuée sur le budget de la FS pour les remplacer.

Questions diverses

- Site de Lagny-Delambre :

Solidaires Finances Publiques 77 a souhaité revenir sur la fermeture du site de Lagny en cas d'absence de la gardienne.

Tout d'abord nous avons évoqué le fait que la gestionnaire de site indiquait les raisons de l'absence de la gardienne dans les mails envoyés aux agents pour prévenir de cette absence. Pour notre organisation syndicale, les motifs des absences relèvent de la vie privée de l'agent et n'ont pas à être divulgués à l'ensemble des agents du site.

Aussi, lorsque la gardienne est absente, la gestionnaire donne pour consigne la fermeture du site à 18 h, cela empêche les agents qui le souhaitent de finir plus tard. La solution trouvée par la Direction est que les agents souhaitant partir après 18 h gèrent eux-mêmes la fermeture et la mise sous alarme du site. Pour Solidaires Finances Publiques 77 cette situation n'est pas acceptable, ce n'est pas aux agents de prendre la responsabilité de la fermeture. Ce n'est pas aux agents de s'organiser en cas d'absence de la gardienne, mais à l'encadrement d'assurer l'ouverture et la fermeture du site en cas d'absence de la gardienne.

La Direction nous rejoint sur la confidentialité des motifs d'absence de la gardienne. Elle compte faire le point avec la gestionnaire sur ce sujet ainsi que sur l'ouverture et la fermeture du site.

- Situations du SIP de Provins :

Solidaires Finances Publiques 77 a alerté la Direction sur la situation du SIP Provins où le manque de moyens humains devient plus en plus pesant. Nous avons fait part de la fatigue des agentes et agents. Pour exemple, sur la comptabilité/recouvrement, seuls 1,5 agents pour assurer l'ensemble de ces deux missions alors qu'ils devraient être le double, le cadre A vient en renfort pour assurer la comptabilité du poste.
Solidaires Finances Publiques 77 a indiqué que l'affectation d'un B stagiaire en avril 26 ne serait pas suffisant puisque le service aura déjà perdu 2 B partis en retraite en septembre 25 et avril 26.
La Direction a indiqué suivre de près la situation en y affectant déjà un EDR. Nous avons insisté pour que la Direction aille à la rencontre de ce service. La Présidente de la FS nous a indiqué que la Directrice devait se rendre à Provins pour visiter les services et qu'elle n'avait pas pour habitude de faire des visites express.
À l'heure où nous rédigeons ce compte-rendu, la Directrice s'est bien rendue à Provins, mais elle n'a rendu visite qu'aux agentes et agents du SGC Provins situé au RdC du bâtiment.

- Situation du PCE de Meaux :

Solidaires Finances Publiques 77 a indiqué qu'il n'y avait aucune évolution, concernant les difficultés rencontrées au PCE de Meaux et qu'il serait préférable que la Direction aille rencontrer les agents sur place afin d'échanger avec eux.